

REACTUALISATION DES CONNAISSANCES

Aujourd'hui CER-V c'est :

5 Enseignants Expert
2 Enseignants Formateurs
8 Voitures
7 Véhicules 2 roues
Formation B
Formation A
Stages de sensibilisation
Formation des enseignants
Formation continue

www.cer-v.fr

CER-V

20 Rue Gambetta
69200 Vénissieux

Contact :

Téléphone et mail
07 82 75 81 62

contact@cer-v.fr

DUREE DE LA FORMATION

3 jours soit 21 heures

LIEU DE LA FORMATION

CER-V
20 Rue Gambetta
69200 Vénissieux

DATE(S) ET HEURES : nous consulter
pour les dates.

8H30 à 12H00 et 13H30 à 17H00

TARIF :

590€ HT soit 708€ TTC
(TVA 20% : 118€)

Prise en charge possible : nous
consulter

CER-V vous propose une formation afin d'actualiser vos connaissances et d'adapter vos pratiques aux évolutions des politiques, des réformes et du marché de l'enseignement de la conduite et de la sécurité routière.

Plus qu'une formation obligatoire tous les 5 ans, la réactualisation des connaissances vous permettra de développer vos compétences et vos savoirs pendant 3 jours

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Actualiser ses connaissances de la culture sécurité routière
- Actualiser ses connaissances en matière de pédagogie et de psychopédagogie
- Actualiser ses connaissances en matière de réglementation
- Avoir des informations sur l'environnement économique, social et fiscal de l'entreprise
- Avoir des notions sur la concurrence et la consommation

PROGRAMME DE LA FORMATION

• Jour 1 :

- **Matin : culture sécurité routière**
 - Les grandes statistiques de la sécurité routière et leur exploitation en salle de code
 - Les grandes dates des actions préventives et répressives
 - Les différents acteurs institutionnels et documents de fin de formation
- **Après-midi : pédagogie et psychopédagogie**
 - La formation théorique
 - La formation pratique
 - L'évaluation du départ
 - La formation AAC

• Jour 2

- **Matin : Réglementation**
 - La réglementation de l'enseignement de la conduite
 - La réglementation du permis de conduire
- **Après-midi : Réglementation**
 - La réglementation de l'exploitation d'un établissement d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière

• Jour 3

- **Matin : environnement économique, social et fiscal de l'entreprise**
 - La gestion de l'entreprise
 - Les différents régimes fiscaux
 - L'analyse financière et les indicateurs de gestion
 - Tableau de bord
 - Le financement de la formation professionnelle
 - Le plan des préventions des risques en entreprises
 - Le calcul d'un prix de revient d'une leçon de conduite
 - L'informatique en école de conduite
- **Après-midi : environnement commercial, consommation et concurrence**
 - L'organisation d'une cession d'entreprise
 - Les différentes formes de société
 - Les règles de la concurrence
 - Le contrat de travail

FORMATION DE FORMATEUR POST PERMIS

PUBLIC VISE & PREREQUIS

- Public visé : les exploitants d'établissement d'enseignants de la conduite et de la sécurité routière, sollicitant le renouvellement de l'agrément préfectoral
- Prérequis : aucun

RESULTATS ATTENDUS

Obtenir l'attestation de « réactualisation des connaissances des exploitants » indispensable au renouvellement de votre agrément préfectoral

DELAIS D'ACCES

- Nous consulter

ENCADREMENT

- Un formateur d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire du BAFM
- Un spécialiste dans la gestion des entreprises (comptabilité, fiscalité, gestion financière, droit commercial titulaire d'un DESS ou d'un Master)

EFFECTIF

Entre 6 et 15 personnes

Méthodes et moyens pédagogiques :

Méthodes active et participative : apports théoriques, exercices pratiques et jeux de rôles.

- **Moyens pédagogiques :**
 - Une clé USB avec les contenus de la formation
 - Un support d'animation est utilisé sous Microsoft power point par projection de diapositives sur écran mural via un vidéoprojecteur
 - Une salle de formation
 - Des supports papiers sont remis à la fin de chaque journée de formation dont le diaporama sous forme de trois diapositives par page.
- **Modalités de déroulement**
Présentiel

EVALUATION DE LA FORMATION

- Questionnement du formateur tout au long de la formation pour valider l'acquisition des compétences
- Évaluation des acquis de la formation
- Questionnaire d'évaluation des acquis de la formation
- Questionnaire d'évaluation de la formation
- Feuilles de présence emmargées par les stagiaires

CONDITIONS DE REUSSITE

- Avoir suivi l'intégralité de la formation

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES

Toutes nos formations sont accessibles aux personnes handicapées, pour toute information sur l'accessibilité, vous pouvez vous adresser à notre référent handicap à l'adresse contact@cer-v.fr afin de voir les modalités d'accès ou éventuellement vous diriger vers une structure spécialisée.